

Astrida, le 10 janvier 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 65 /T.P.

Objet:
Routes privées au
Ruanda-Urundi.-



Monsieur le Directeur,

En exécution du n°37/T.P. de Monsieur le
Chef du Service des Travaux Publics, j'ai l'honneur de vous
demander de bien vouloir me faire connaître le kilométrage
de la route privée réunissant la concession (F.B.I.ouIrsac)
à la grand'route.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef du Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur le Directeur

F.B.I.
IRSAC

à ASTRIDA.-